

TARIF DES HONORAIRES DE NEGOCIATIONS ET REDACTIONS DES ACTES

I - NEGOCIATION

VENTE

Locaux commerciaux ou professionnels
Entrepôts – Locaux industriels
Immeubles de rapport
Terrains
Cession de parts sociales ou d'actions

7 % HT
5 % HT : au-dessus de 1 000 000 €
3% HT : au dessus de 3 000 000 €

CESSION

Droit au bail

Fonds de commerce

**7% HT du montant du droit au bail + 27% HT du montant du
loyer annuel HT**

LOCATION

Locaux commerciaux ou professionnels
- Bail dérogatoire au décret du 30.09.1953 (≤ 3 ans)
- Bail professionnel (6 ans)
- Bail commercial et hors texte législatif

27 % HT : d'une année de loyer HT

II - REDACTION D'ACTES SANS NÉGOCIATION

- Bail, renouvellement, promesse **900 € HT**

III - PAIEMENT DES HONORAIRES

1 - Vente.....	Les honoraires incombent à l'acquéreur et/ou au vendeur selon mandat
2 - Location.....	Les honoraires incombent au locataire et/ou au bailleur selon mandat
3 - Cession d'entreprise	Les honoraires incombent au cédant et/ou au cessionnaire selon mandat
4 – Gestion locative.....	Les honoraires incombent au bailleur

IV – Evaluation – Expertise

- Forfait 500€ HT + vacation
- Vacation : 100€ HT/heure

N. B. : Taux de TVA actuellement en vigueur à 20 %